



CONTACT PRESSE  
Médélise René

05 56 33 00 97  
07 87 81 59 48

medelise.rene@ville-lormont.fr

Mairie de Lormont  
rue, André Dupin – BP1  
33305 Lormont cedex

Retrouvez les communiqués de presse de  
la Ville de Lormont sur [www.lormont.fr](http://www.lormont.fr)



@VilledeLormont sur [Twitter](https://twitter.com/VilledeLormont),  
[Facebook](https://www.facebook.com/VilledeLormont), [Instagram](https://www.instagram.com/VilledeLormont), [Youtube](https://www.youtube.com/VilledeLormont) et  
[Calaméo](https://www.calameo.com/VilledeLormont)

## Communiqué de presse

# Préservation de la biodiversité dans les rues de Lormont

*La Ville de Lormont lance un nouveau dispositif, aux côtés de Bordeaux Métropole, pour redonner vie aux trottoirs, façades ou clôtures des maisons de la commune. Ce projet de « Trottoirs Vivants » fait appel aux administrés et s'inscrit dans la politique environnementale de la Ville, pour un quotidien plus fleuri et coloré !*

### Une expérience visuelle et olfactive

Suite à l'abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires, extrêmement toxiques pour l'humain et la nature, la Ville de Lormont a mis en place un nouveau dispositif de « Trottoirs Vivants ». Le principe est simple : Laisser la nature reprendre ses droits. La commune offre donc la possibilité et les moyens aux habitants de végétaliser leurs trottoirs ou le parvis de leur maison, pour qu'ils deviennent ainsi, de véritables jardiniers-citoyens. Cette démarche éco-responsable vise l'embellissement des habitats mais également de l'espace public.

### Comment ça marche ?

Les volontaires doivent d'abord formuler leur demande en remplissant le formulaire en ligne sur le site de la Ville [www.lormont.fr](http://www.lormont.fr) ou en se rendant directement à la Mairie de Lormont. A noter que cette démarche implique obligatoirement le respect d'une charte de végétalisation des rues de Lormont.

Le dossier, une fois rempli, fait l'objet d'une étude de faisabilité par les services techniques de la Ville (accessibilité, réseaux en sous-sol, respect de la réglementation). Si le projet est réalisable techniquement, la Ville de Lormont sollicite une autorisation d'occupation temporaire, à titre gratuit, auprès de Bordeaux Métropole (propriétaire des trottoirs).

Une fois le projet validé, Bordeaux Métropole intervient pour creuser une fosse de plantation (15cm de diamètre et 20cm de profondeur) et fournir de la terre végétale.

Il est également possible d'obtenir un sachet de graines, offert dans la limite des stocks disponibles, en se présentant directement à l'accueil de la Direction des Services Techniques (bureaux modulaires derrière l'Hôtel de Ville) pour un semis directement dans les interstices des trottoirs ou le long des façades. Un choix qui ne nécessite pas, cette fois-ci, de creusement de fosse.

**ATTENTION :** Les interventions ne sont programmées que deux fois par an, en mars et en octobre. Les administrés qui formulent une demande au premier semestre ne pourront réaliser leurs plantations qu'au mois d'octobre. Et pour le second semestre, il faudra attendre le mois de mars, l'année suivante.

### Contact :

Direction des Services Techniques  
1 rue André Dupin / Hôtel de Ville Lormont  
[services.techniques@ville-lormont.fr](mailto:services.techniques@ville-lormont.fr)  
05 57 77 63 40